



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 17 AVRIL 2018

En communication

Pascal BOUCHET

Marc CHATAIN

Jean-Louis DUGRAVOT

Jean-Claude HEBRAS

Annie MOREAU

Charles SCOTTO

Nicolas ZAJAC

Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

10 h 45

Pour cette nouvelle réunion, les membres présents avaient à se prononcer sur l'analyse des anomalies remontées sur FDME pour l'ensemble des championnats féminins et masculins.

Anomalies

La commission a entériné :

- . le forfait isolé de l'équipe du HB VAL D'ARGENS/DRAGUIGNAN VHB en challenge de France -18F/P12 (déclaré dès le vendredi précédant la rencontre)
- . la perte de la rencontre par pénalité pour l'équipe de l'ENTENTE EST LYONNAIS en challenge de France -18M/P7 pour avoir fait évoluer quatre joueurs en licence B lors de la rencontre contre l'équipe de BRON/VENISSIEUX/VILLEURBANNE LYON METROPOLE.

Les autres anomalies concernent huit absences de secrétaire pour le club visiteur et une absence de responsable d'espace compétition pour le club recevant.

Deux autres dossiers nécessitent des précisions avant traitement définitif.

Mise à jour des officiels de table de marque

Le travail entrepris par Serge Dagada et Nicolas Zajac, membres de la COC, pour sensibiliser les clubs et les ligues pour la mise à jour et la prise en compte des Officiels de table de marque dans Gest'Hand porte ses fruits et permet de constater une diminution des signalisations.

L'opération se poursuit de manière à débiter la saison 2018/2019 dans les meilleures conditions possibles dans ce domaine.

FINALES COUPES DE FRANCE - SAMEDI 05 MAI 2018 (AccorHotels Arena)

- . DEPT FEM : LESCAR HB (64) / HB COTE BLEUE (13)
- . DEPT MAS : HBC GRABELLOIS (34) HBC SAUTRON (44)
- . REG FEM : ZIBERO TARDETS (64) / CSA KREMLIN BICETRE (94)
- . REG MAS : ST CYR TOURAINE HB (37) / RUEIL AC (92)
- . NAT. FEM : TOULON ST CYR VHB (83) / BREST BRETAGNE HB (29)
- . NAT. MAS : USAM NIMES GARD (30) / PARIS ST-GERMAIN HB (75).



ORGANISATION DES FINALITES DES BARRAGES N3M ET -18F/M

Après délibération de la Commission sportive et la validation du Bureau Directeur de la FFHandball, ont été retenues sur chacune des compétitions les candidatures suivantes :

COMPETITION & DATE	CLUB ORGANISATEUR
BARRRAGE N3 MAS ACCESSION N2 <i>Samedi 09 juin 2018</i>	LA ROCHE SUR YON VENDEE HB (6285001)
MOINS 18 MASCULINS CHPT FALCONY & CHALLENGE HONNEUR <i>Samedi 26 & Dimanche 27 mai 2018</i>	STADE PESSACAIIS UC HB (6033007)
MOINS 18 MASCULINS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE <i>Samedi 26 & Dimanche 27 mai 2018</i>	HBC ARAMON (6130037)
MOINS 18 FEMININS CHPT GARCONNET & CHALLENGE HONNEUR <i>Samedi 02 & Dimanche 03 juin 2018</i>	BLANC MESNIL SPORT HB (5893012)
MOINS 18 FEMININS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE <i>Samedi 02 & Dimanche 03 juin 2018</i>	US VENDOMOISE HANDBALL (5441001)

RAPPEL

1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à sportive@ffhandball.net et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT s.petit@ffhandball.net.

2/ PROCEDURE EN CAS DE DIFFICULTES INFORMATIQUES

Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND, la FDME ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

3/ DELAI DE TRANSMISSION DES RESULTATS (art. 98.7 du RG)

Le club recevant doit envoyer les feuilles de match électroniques par téléchargement via le logiciel de la FDME comme suit :

- . avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 17 h
- . avant 20 h pour les rencontres programmées avant 17 h.

4/ TELECHARGEMENT DE LA BASE DE DONNEES (art. 98.2.2 du RG)

Il est impératif de télécharger au plus tôt la base de données le vendredi midi voire le samedi matin afin d'avoir une mise à jour la plus précise possible. Si des anomalies sont constatées pour l'équipe visiteuse ou recevante suite à un téléchargement au-delà des 24 h avant la rencontre, le club recevant sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est déterminé dans le Guide financier.



5/ CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET (as.pointet@ffhandball.net).

6 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier. Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veuillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

ATTENTION : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

7 / GESTHAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire **IMPERATIVEMENT** sur <http://support.ffhandball.org>

Fait à Gentilly, le 17 avril 2018

Le Vice-Président
Jean-Claude HEBRAS



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 14/15 AVRIL 2018
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME / Non-respect du délai de mise à jour de la base de données)	- ENT. GRANVILLE BREHAL AVRANCHES ST LO -18FP3 - MONTFERMEIL HANDBALL -18F/P6 - ALS PLOUAGAT HB -18F/P3 - CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS -18F/P5 - ENTENTE FALAISE CAEN CALVADOS 18M/P3 - AULNAY HANDBALL N2F/P3 - VILLEMOMBLE HANDBALL N2F/P3 - LES OLLONNES VENDEE/SEC OLLONNE HB N3M/P2 - MONTFERMEIL HANDBALL N3M/P5
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- ENTENTE EST LYONNAIS -18M/P7
* <u>FORFAIT</u>	- HB VAL D'ARGENS/DRAGUIGNAN VHB -18F/P12

* Sous réserve des procédures en cours

Afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : «Accéder aux procès-verbaux...». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.